

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Windows cleanser

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Süddeutsche RADORA Erzeugnisse
Chemische Fabrik · Klaus Messmer

Rue/B.P.: Kindlebildstraße 52

Place, Lieu: 78467 Konstanz

Allemagne

WWW: www.radora.de

E-mail: info@radora.de

Téléphone: +49 (0)7531-7 71 36

Télécopie: +49 (0)7531-7 31 93

Service responsable de l'information:

Herr Klaus Messmer

Email: info@radora.de

Téléphone: + 49 (0)7531-7 71 36

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Herr Klaus Messmer Téléphone: + 49 (0)7531-7 71 36

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

Marquage spécial

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Texte pour l'étiquetage: Contient: 15-30% hydrocarbures aliphatiques; <5% agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques; benzylhemiformal/formaldéhyde; parfums (D-Limonène).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 2 de 10

2.3 Autres dangers

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations cutanées ou des dermatoses.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Émulsion dans l'eau

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
REACH 01-2119457273-39-xxxx n° de liste 918-481-9 CAS 64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	< 20 %	Asp. Tox. 1; H304. (EUH066).

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Numéro de commerce international:

3402 20 90

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:
Contient 15-30% hydrocarbures aliphatiques; <5% agents de surface cationiques, agents de surface non ioniques.
Contient agents de conservation (benzylhemiformal/formaldéhyde); parfums (D-Limonène).
Contient Crypto-crystalline silica.
Crypto-crystalline silica (respirable dust) est incrusté dans le produit et ne peut exister sous forme de poussière.
The cryptocrystalline portion of silicic acid may cause generate fine dust during the application after evaporation of the water-solvent mixture. Danger of silicosis by prolonged exposure through inhalation.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 3 de 10

Ingestion: Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement.
En cas de déglutition, il y a risque d'une aspiration de mousse. Risque d'asphyxie!
Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations cutanées ou des dermatoses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Jet d'eau en aspersion, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Tenir toute personne non protégée à l'écart.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.
Informez si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 4 de 10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver hors de la portée des enfants.
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.
Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: oxydants forts.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	France: VLE	1500 mg/m ³ (hydrocarbures C9-C12)
		France: VME	1000 mg/m ³ (hydrocarbures C9-C12)

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:

En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Utiliser un filtre de type A conforme à la norme EN 14387.

En cas de dégagement de poussière: Demi-masque avec filtre anti particules FFP2 conforme EN 143.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 5 de 10

- Protection des mains:** Gants de protection conforme à la norme EN 374.
À long terme:
Type de gants: PVC-Epaisseur du revêtement: 0,7 mm
Période de latence: > 480 min.
À court terme:
Type de gants: PVC-Epaisseur du revêtement: 0,4 mm
Période de latence: > 30 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire:** Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle:** Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éliminer les vêtements souillés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Appareil de douche oculaire indispensable.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect:** État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide
Forme: visqueux
Couleur: rose - beige
- Odeur:** d'odeur agréable
- Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible
- pH:** 6,58
- Point de fusion/point de congélation:** <= -20 °C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 180 - 270 °C (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)
- Point éclair/plage d'inflammabilité:** 82 °C
- Taux d'évaporation:** Aucune donnée disponible
- Inflammabilité:** > 200 °C
- Limites d'explosibilité:** LIE (Limite Inférieure d'Explosivité):
0,60 Vol% (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)
LSE (Limite Supérieure d'Explosivité):
7,00 Vol% (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)
- Tension de vapeur:** à 20 °C: Naphta lourd (pétrole), hydrotraité: 0,4 hPa
- Densité de la vapeur:** Aucune donnée disponible
- Densité:** à 40 °C: 1,018 g/mL
- Solubilité dans l'eau:** émulsifiant
- Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 6 de 10

Température d'auto-inflammabilité: Aucune donnée disponible
Température de décomposition: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique: à 40 °C: $\geq 25 \text{ mm}^2/\text{s}$
Propriétés explosives: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Teneur en solvant: 15 - 16 %
Indications diverses: Densité relative de la vapeur (air = 1): >1 (Naphta lourd (pétrole), hydrotraité)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

10.4 Conditions à éviter

Protéger de toute chaleur forte.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 7 de 10

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données. Légèrement irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données. Légèrement irritant
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancerogénité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

Symptômes

Peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibilisées.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations cutanées ou des dermatoses.
Après absorption: Risque d'une aspiration de mousse. Risque d'asphyxie!

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Biodégradabilité: 79,3 %/24 d.
Le produit est facilement biodégradable.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Besoins en oxygène: BSB5: 63,5 mg/g
CSB: 584,5 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:
Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 8 de 10

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 30 = Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: Eliminer les résidus avec de l'eau et du détergent.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: UN 9003

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

ADN: ONU 9003,

MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60 °C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100 °C

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: Classe 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 9 de 10

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: -
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):
15,5 % en poids = 155 g/L

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H227 = Liquide combustible.
H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H316 = Provoque une légère irritation cutanée.
EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

RADORA-BRILLANT WINDOW SHINE

Numéro de matière R002

SÜDDEUTSCHE
RADORA
ERZEUGNISSE

Mise à jour: 8/12/2020
Version: 6.0

Langue: fr-FR

Date d'édition: 28/2/2021
Page: 10 de 10

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
PVC: Polychlorure de vinyle
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ONU: Organisation des Nations unies
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général
Modification dans la section 14: ADN

Créée: 23/10/2013

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

